REPUBLIQUE FRANÇAISE DEPARTEMENT DES YVELINES	C.C.A.S. DE LA CELLE SAINT-CLOUD	La Celle Saint-Cloud LC SC
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S.		**Délibération n° DEL25-17** **Du Jeudi 05 juin 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi 05 juin 2025, à 17 heures 30, les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, légalement convoqués à domicile le 28 mai 2025, se sont réunis dans la salle des Commissions, sous la présidence de Sylvie d'ESTEVE, Vice-Présidente du C.C.A.S., représentant Olivier DELAPORTE, Président du Centre Communal d'Action Sociale, excusé.

EN EXERCICE : 17	POUR : 14
PRESENTS : 9	CONTRE :
POUVOIRS : 5	ABSTENTIONS :
VOTANTS : 14	

PRESENTS

Madame Sylvie d'ESTEVE, Vice-Présidente du C.C.A.S.

Monsieur Mohamed KASMI, Maire Adjoint

Madame et Monsieur les Conseillers municipaux :

Mme Birgit DOMINICI, M. Jean-François THOMAS

Mesdames et Messieurs les Membres associatifs :

Mme Françoise CACLIN, Mme Agnès DEMODE, Mme Tatiana FAGOT, M. Benoît EYMARD, M. Philippe POUDOU

ABSENTS

Monsieur Olivier DELAPORTE, Président du C.C.A.S.

Mme Dominique PAGES, M. Benoît VIGNES, Mme Françoise ALBOUY, Mme Marie Pierre DELAIGUE,

M. Alain ROZANSKI, M. Yves de SAINTIGNON

PROCURATIONS

Mme Marie Pierre DELAIGUE à M. Mohamed KASMI

Mme Dominique PAGES à Mme Agnès DEMODE

M. Alain ROZANSKI à M. Philippe POUDOU

M. Yves de SAINTIGNON à Mme Sylvie d'ESTEVE

M. VIGNES à Mme Birgit DOMINICI

Objet : **BUDGET PRINCIPAL DU CCAS : DECISION MODIFICATIVE N°1 DE L'EXERCICE 2025**

Le Conseil d'Administration du C.C.A.S.,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le budget primitif 2025 adopté par délibération du C.C.A.S. n°25-11 du 27 mars 2025,

Considérant le besoin de mobiliser de nouveaux crédits pour compléter et approfondir le plan de formation accompagnant le déploiement du logiciel SONATE dans les services du C.C.A.S.,

Après en avoir délibéré,

À l'unanimité des membres présents et représentés

Arrête

La décision modificative n°1 du budget principal du C.C.A.S. suivante qui ne modifie pas le montant du budget de l'exercice 2025 en cours d'exécution :

Budget principal du CCAS : section de fonctionnement

DEPENSES					RECETTES				
FONCTION	CHAPITRE	NATURE	LIBELLE	MONTANT	FONCTION	CHAPITRE	NATURE	LIBELLE	MONTANT
020	011	6184	versement à des organismes de formation	6 000,00 €					
020	012	64111	rémunération principale	-6 000,00 €					
TOTAL				**0,00 €**	**TOTAL**				**0,00 €**

La présente délibération fera l'objet des mesures de publicité et de transmission prévues par les textes de loi en vigueur. Elle pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans les deux mois à compter de sa publication.

VILLE DE LA CELLE-SAINT-CLOUD Centre Communal d'Action Sociale 78170

Pour extrait conforme au Registre
Le Président du C.C.A.S.

Olivier DELAPORTE
Vice-Président de Versailles Grand Parc
Maire

Accusé de réception en Préfecture
078-267800480-20250605-DEL25-17-DE
Date de transmission : 11/06/2025
Date de réception en Préfecture : 11/06/2025
Date de publication : 11/06/2025